

**Contribution au rapport sur l'opportunité de la création  
d'une fondation pour les quartiers prioritaires  
23 mars 2015**

Pour pallier le manque de soutien aux projets portés dans les quartiers prioritaires, la mission conduite par Yannick Blanc en vue d'une Fondation pour les quartiers semble s'orienter dans ses premières conclusions vers la création de fondations territoriales au niveau local, soutenues par une fondation nationale pour la capitalisation, la mise en réseau et l'essaimage des projets innovants.

En tant que centres de ressources de la politique de la ville, ce projet rencontre notre plus vif intérêt et ce pour plusieurs raisons :

- **Il répond aux besoins exprimés** par les 20 000 professionnels de la politique de la ville qui fréquentent nos structures chaque année et qui globalement déplorent **le manque de soutien aux initiatives innovantes de développement social, économique et culturel portées par des habitants ou des associations locales**. Les quartiers ont de la ressource, elle ne demande qu'à être mieux soutenue et valorisée ;
- Dans un contexte de rigueur budgétaire, **nous sommes convaincus de l'intérêt de mobiliser des financements privés au bénéfice des quartiers**, de manière complémentaire au modèle de la subvention publique. Nous partageons l'enjeu de construire des alliances intelligentes entre la puissance publique, des structures qui portent des projets d'intérêt général, et des entreprises, donnant lieu à des modèles nouveaux, hybrides, permettant de répondre à des besoins non satisfaits dans les territoires et apportant une valeur ajoutée sociale. Au-delà de l'intérêt de croiser des ressources financières, il y a un enjeu important sur le renouvellement des méthodes et des approches. **Nous partageons également le parti pris d'un ancrage territorial des fondations**, parti pris essentiel pour un impact réel au bénéfice des quartiers et convergent avec la préoccupation de plus en plus affirmée des entreprises de développer la dimension territoriale de leur politique RSE ;
- **La co-construction, le croisement d'approches et de compétences** sont constitutifs des processus même de l'innovation : les centres de ressources politique de la ville, par leur nature même, sont bien positionnés pour faciliter le maillage des personnes, des ressources, des compétences, des réseaux

territoriaux, étant eux-mêmes des lieux où se croisent de multiples expériences et projets ancrés sur un territoire et inscrits dans la durée;

- Les centres de ressources pourraient, **en amont, contribuer au repérage d'initiatives potentiellement éligibles** au soutien de cette fondation, en lien avec d'autres « capteurs » d'initiatives : pépinières d'entreprises et structures d'amorçage de projets ou de micro-crédits, réseaux locaux de l'ESS, structures de micro-crédits, bailleurs sociaux, associations, professionnels de la politique de la ville, collectifs informels, réseaux de l'innovation territoriale tels GNIAC...
- Les centres de ressources pourraient, **en aval, contribuer à capitaliser et essaimer les projets soutenus** en direction des acteurs du développement local, Nous pourrions prendre notre part à la diffusion de démarches, qui, à défaut d'être modélisables et complètement transférables, pourront être inspirantes pour d'autres territoires. Il nous importe en particulier que ces démarches infusent plus fortement dans la sphère des professionnels de la politique de la ville pour avancer vers de nouvelles voies.

### **Notre conception des initiatives possiblement éligibles :**

Ces projets doivent apporter **de nouvelles réponses à des problématiques sociales, culturelles, économiques, environnementales...** dans une approche assez extensive de notre point de vue. Une plateforme d'échanges de services entre particuliers à but non lucratif ou un service innovant de ramassage, de tri et retraitement des encombrants dans un quartier d'habitat social, porté par un bailleur social peuvent selon nous entrer dans le champ, par exemple. Nous partageons l'importance de la notion d'ancrage et d'impact territorial des projets mis en avant dans le rapport.

Il importe selon nous de prendre en compte des démarches qui peuvent être à des stades de développement divers :

- des initiatives ou projets en émergence, encore peu visibles et qui demandent du temps d'accompagnement, dans une logique d'aide à l'amorçage : **soutenir l'invention ;**
- des structures ou initiatives qui existent déjà mais qui sont en phase de mutation : l'un des problèmes repérés est que les financements publics ne soutiennent pas les étapes de « réingénierie » nécessaire au développement de nouvelles étapes d'innovation. Solliciter notamment des financements privés sur ces phases de mutation peut être un enjeu et une alternative intéressante pour accompagner des structures vers le développement de nouveaux services ou leur adaptation aux besoins du territoire et ses habitants : **soutenir la transformation ou l'évolution d'une activité /d'un service...**
- des projets ou des initiatives qui visent à introduire dans un territoire une solution qui existe déjà ailleurs, certes, mais en l'adaptant aux particularités locales et qui apporterait une réelle valeur-ajoutée : **soutenir l'extension.**

### Les points de vigilance selon nous :

Pour répondre pleinement aux besoins et aux enjeux de développement des quartiers prioritaires, cette fondation devra néanmoins **éviter trois écueils** :

- **Se focaliser uniquement sur des projets de développement économique très innovants et déjà consolidés**, au risque de ne pas véritablement capter le « génie des lieux » et ce potentiel de créativité présent dans les quartiers, où les idées et les envies ont souvent du mal à se transformer en projet abouti, faute de réseaux et d'accompagnement. Il existe déjà de nombreux acteurs en soutien à la création d'activité et l'on parle aujourd'hui d'une agence nationale du développement économique, alors que parallèlement, de nombreux projets socialement innovants, portant sur l'environnement, l'éducation ou encore la culture, échouent faute d'accompagnement ;
- **Créer un nouvel outil ou un nouveau cadre d'intervention qui ne serait pas véritablement articulé avec une politique de la ville** qui cherche justement à sortir de l'empilement des dispositifs, à être beaucoup plus performante sur la mobilisation du droit commun et dans le soutien à l'émergence de projets innovants et participatifs. D'une manière générale, les fondations territoriales gagneront à prendre appui sur les systèmes d'acteurs existants tels que les acteurs de l'accompagnement à la création d'activité qui sont invités à renforcer leur action au bénéfice des quartiers. Ces experts de l'accompagnement sont une ressource à mobiliser parmi d'autres, en fonction des territoires ;
- **Soutenir des projets qui n'auraient finalement que peu d'impact sur le développement des quartiers**. L'expérience montre qu'un même territoire peut connaître un développement à deux vitesses avec, d'un côté, l'implantation d'activités et le succès de quelques entrepreneurs et, de l'autre, une aggravation du taux de chômage et des inégalités dans des quartiers qui ne bénéficient qu'à la marge du développement économique environnant. Il nous apparaît ainsi qu'une fondation territoriale ne devrait pas tant soutenir le développement économique à tout prix, que **soutenir l'essor d'une économie socialement responsable et ancrée localement** (et donc non délocalisable), dans l'esprit des démarches d'économie sociale et solidaire, d'économie de proximité ou d'économie collaborative, soucieuses d'avoir un impact sur les territoires et leurs habitants.

Les centres de ressources sont à disposition pour construire des coopérations avec les futures fondations territoriales. Le réseau national des centres de ressources peut quant à lui être en interface avec la plateforme de fondations au niveau national, dans l'optique de soutenir une capitalisation nationale, notamment.

Contact : Question de Ville

Isabelle Chenevez : [ichenevez@crdsu.org](mailto:ichenevez@crdsu.org)

Damien Bertrand : [dbertrand.pb@free.fr](mailto:dbertrand.pb@free.fr)

Emmanuelle Soumeur-Mereau : [emmanuelle.soumeur-mereau@resovilles.com](mailto:emmanuelle.soumeur-mereau@resovilles.com)